

Délibération du Conseil Municipal

D.2022 – 63

ACTE : 8.9

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 29 Juin à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD,
MME BOUCIER A M. CAM

Excusés / Absents : M. BADO, BAÏADA, GERVAIS

Secrétaire : M. FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 22/06/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LE CAUE DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « LES ENFANTS DU PATRIMOINE » VISANT A OFFRIR 2 JEUX DE PISTES A DESTINATION DES SCOLAIRES LE VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022**

M. le Maire signale au conseil que dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine, le CAUE met de nouveau en place cette année le dispositif « les Enfants du Patrimoine » pour offrir aux scolaires du Tarn et Garonne la possibilité de participer gratuitement à des jeux de pistes.

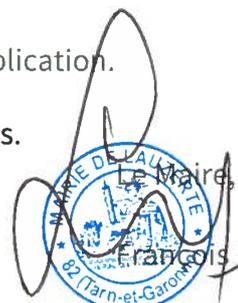
Cette année, le collège de Lauzerte s'est positionné sur la réservation des jeux de pistes à Lauzerte pour les classes de 5^e, accompagnés par les professeurs d'histoire, soit une séance à 10h et une séance à 14h le vendredi 16 septembre 2022

Monsieur le Maire souhaite soutenir cette action culturelle, portée par le CAUE et sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention de participation avec le CAUE.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** : la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention de participation avec le CAUE ;
- **L'AUTORISE** : à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération ;
- **LE CHARGE** : des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
François LE MOING

